

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

**N° CD-2025-5-3-3**  
**Séance du** lundi 15 décembre 2025

### **PROPOSITION D'ACTUALISATION DES TARIFS DES PRESTATIONS DU LABORATOIRE ALSACIEN D'ANALYSES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION:**

DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
REYMANN Anne donne procuration à MATT Nicolas  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
TENENBAUM Anne donne procuration à VETTER Jean-Philippe

**ABSENTE :**

KALTENBACH Nathalie

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment les troisième et cinquième alinéas de son article L.202-1,
- VU le décret n°2023 -1358 du 28 décembre 2023 relatif aux obligations de service public dont sont chargés les laboratoires agréés,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Santé et de l'Accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 24 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le « Catalogue général des analyses et des prestations » du Laboratoire Alsacien d'Analyses, tel que présenté dans l'annexe 1 à la présente délibération ;
- Approuve l'entrée en vigueur du nouveau Catalogue général des analyses et des prestations du Laboratoire Alsacien d'Analyses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Donne la possibilité d'accorder des remises tarifaires exceptionnelles lors de l'établissement de devis, selon les modalités cumulatives suivantes :
  - dans la mesure où les coûts de production sont plus faibles en raison du nombre et des modalités techniques de traitement des échantillons (hors analyses réglementées, prophylaxie et conventionnement spécifique) ;
  - dans la condition de remise tarifaire de 5 % à partir de 1 000 € de prestations facturées ;
  - dès lors que le client en ferait la demande expresse ;

- Autorise la direction du Laboratoire Alsacien d'Analyses à établir ponctuellement des devis afin de répondre à des demandes complémentaires ou ponctuelles ne figurant pas au Catalogue approuvé par délibération, sous réserve que l'instauration de ces tarifs se justifie par la nécessité de réaliser des prestations nouvelles de manière urgente, que ces nouveaux tarifs soient établis en référence à des prestations techniques existantes de complexité similaire, après analyse des tarifs pratiqués par d'autres laboratoires.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote